

OMPI



OMPI/GRTKF/IC/2/2
ORIGINAL : anglais
DATE : 3 décembre 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Deuxième session
Genève, 10 – 14 décembre 2001

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Document établi par le Secrétariat

1. Lors de sa première session, tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité”) a approuvé certains éléments d’organisation et de procédure, notamment l’accréditation en qualité d’observatrices ad hoc d’un certain nombre d’organisations non gouvernementales qui souhaitaient participer aux travaux du comité (voir le paragraphe 18 du rapport adopté par le comité – document OMPI/GRTKF/IC/1/13).

2. Depuis lors, plusieurs autres organisations non gouvernementales ont fait part au Secrétariat de leur souhait d’obtenir le statut d’observateur ad hoc aux sessions ultérieures du comité intergouvernemental. On trouvera en annexe un document contenant les noms et autres renseignements biographiques des organisations qui ont demandé, avant le 15 octobre 2001, à être représentées à la deuxième session du comité intergouvernemental. Chacune d’elles a fourni les renseignements reproduits en annexe la concernant.

3. Le comité intergouvernemental est invité à approuver l’accréditation, en qualité d’observatrices ad hoc, des organisations mentionnées dans l’annexe du présent document.

[L’annexe suit]

OMPI/GRTKF/IC/2/2
ANNEXE

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AYANT DEMANDÉ
À ÊTRE REPRÉSENTÉES EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES
AUX SESSIONS DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

American Folklore Society

Centre de recherche et d'information sur le droit d'auteur (CRIC)

Fondation africaine pour le renouveau moral, l'apprentissage professionnel international, le commerce électronique et la coordination des centres pour le commerce au Rwanda, dans la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs (FARMAPU-Inter & CECOTRAP-RCOGL)

Coopération internationale pour le développement et la solidarité (CIDSE)

Conseil international pour la science (CIUS)

Centre de recherche en droit international de l'environnement (IELRC)

American Folklore Society

Organisation non gouvernementale fondée en 1888, l'American Folklore Society (ci-après dénommée "la société") est la plus grande association de folkloristes professionnels au monde. Elle est également la principale organisation de folkloristes professionnels aux États-Unis d'Amérique. La société compte plus de 1100 membres, résidant aux États-Unis et dans plus de 25 autres pays, parmi lesquels des universitaires, des étudiants, des organisateurs, des éducateurs et des administrateurs.

En tant qu'organisation internationale, la société se sent très concernée par les questions dont s'occupe le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Elle publie dans son bulletin trimestriel des articles et des comptes rendus concernant les traditions populaires dans le monde, qui sont l'œuvre de spécialistes de tous pays. Son conseil exécutif a créé, il y a une dizaine d'années, un comité permanent des questions internationales qui représente activement la société à l'étranger pour soutenir les folkloristes et examiner les questions relatives à la pratique internationale dans son domaine.

Récemment, la société a pris part à un colloque important sur "les recueils du patrimoine populaire en crise" axé sur la conservation et la propriété intellectuelle et sur les questions concernant les recueils ethnographiques. Elle a participé à d'autres réunions nationales et internationales sur la conservation de la vie folklorique, le droit d'auteur, la propriété intellectuelle et des questions connexes. La société a ainsi pris très au sérieux les travaux de la réunion qui s'est tenue à Genève en décembre 2001.

Si la société est accréditée, M. J. Sanford Rikoon, de l'Université de Missouri-Columbia, assumera les fonctions de représentant officiel au cours des sessions du comité intergouvernemental.

Centre de recherche et d'information sur le droit d'auteur (CRIC)Principaux objectifs

Le Centre de recherche et d'information sur le droit d'auteur (CRIC) est une organisation bénévole à but non lucratif établie en 1959. Le CRIC est la seule organisation japonaise à proposer des services de recherche et d'information dans tous les domaines couverts par le droit d'auteur et dont les membres viennent de quasiment tous les plus grands organismes de droit d'auteur japonais tels que JASRAC, GEIDANKYO (société d'artistes interprètes ou exécutants), NAB-Japan (association nationale des organismes commerciaux de radiodiffusion), RIAJ, etc.

Principales activités

Parmi les principales activités du centre aux niveaux national et international il convient de citer :

1. des séminaires mensuels sur le droit d'auteur et les droits connexes;
2. coopération internationale a) des séminaires (annuels) sur le droit d'auteur et les droits connexes dans la région Asie-Pacifique; b) des programmes de formation APACE;
3. services de publication d'information a) "Le système des droits d'auteur au Japon"; b) "La législation sur le droit d'auteur au Japon"; c) "Le droit d'auteur" (bulletin mensuel);
4. des conseils en droit d'auteur et droits connexes;
5. l'octroi de bourses à des étudiants de la région Asie-Pacifique;
6. des projets universitaires (par exemple, sur l'"épuisement des droits", les "droits de distribution", "l'industrie du droit d'auteur au Japon").

Coordonnées

Tokyo Opera City Tower, 3-20-3, Nishi-Shinjuku, Shinjuku-ku, Tokyo 163-1411 JAPON
[Tél. : 81-3-5353-6921, Tlcp : 81-3-5353-6921].

Si le centre est accrédité, Mme Mitsue Dairaku (professeur de droit à la faculté de droit de l'Université d'Hokuriku) sera sa représentante auprès du comité intergouvernemental.

Fondation africaine pour le renouveau moral, l'apprentissage professionnel international,
le commerce électronique et la coordination des centres pour le commerce au Rwanda,
dans la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs
(FARMAPU-Inter & CECOTRAP-RCOGL)

Contexte historique

Organisation non gouvernementale de développement (ONGD), la FARMAPU-Inter & CECOTRAP-RCOGL a été fondée à Bangui, en République centrafricaine, le 25 août 1981. Pendant deux ans, elle est restée à l'état de projet sous le sigle FARMAP. Le 23 janvier 1996, elle a été établie à Kisangani sous le sigle FARMAPU et agréée par la mairie de Kisangani. Le 17 octobre 1999, le siège international a été fixé à Kigali et la fondation a alors pris le nom de FARMAPU-Inter. Le 21 janvier 2001, de nouvelles lois sur le commerce électronique et les questions commerciales ont été adoptées, ce qui a donné lieu au nouveau sigle FARMAPU-Inter & CECOTRAP-RCOGL. Lors de sa réunion tenue à New York du 2 au 6 avril 2001, le Comité préparatoire intergouvernemental a approuvé la participation de la FARMAPU à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001, et au forum sur les ONG qui s'est tenu dans la même ville du 10 au 20 mai 2001. Le 24 avril 2001, un contrat a été signé entre la CNUCED et la FARMAPU-Inter & CECOTRAP-RCOGL en tant qu'entité coordinatrice des centres pour le commerce au Rwanda, permettant à la fondation d'acquiescer prochainement un statut consultatif auprès de la CNUCED. Depuis le 18 juin 2001, la FARMAPU-Inter & CECOTRAP-RCOGL est membre fondateur du Forum des ONG du Rwanda qui œuvre en faveur de la lutte contre le sida.

Mission

La FARMAPU-Inter & CECOTRAP-RCOGL a pour mission de servir de plate-forme ou de tribune à de nombreuses ONG ou associations qui ont les mêmes objectifs qu'elle en Afrique. Elle est essentiellement impliquée dans la formation, le commerce électronique et les questions commerciales pour les pays de la région des Grands Lacs.

Stratégie

- a) collaborer efficacement avec les organisations qui ont les mêmes objectifs que la FARMAPU-Inter & CECOTRAP-RCOGL tant au niveau national qu'international;
- b) collaborer avec les organismes des Nations Unies;
- c) amener les responsables africains à bien gérer les affaires publiques;
- d) œuvrer à la création de marchés communs sous-régionaux et africains;
- e) donner aux Africains les moyens de tirer parti de la mondialisation;
- f) publier tous les mois un magazine d'information à l'intention de ses membres et du grand public et organiser des conférences, colloques et séminaires, d'abord dans la région des Grands Lacs puis dans toute l'Afrique;

- g) œuvrer à la création d'un tribunal rwandais et africain pour protéger les droits économiques de l'humanité;
- h) intervenir auprès des autorités africaines et offrir une assistance juridique aux victimes d'abus et de violations des droits de l'homme;
- i) veiller sur l'écosystème et faciliter la reforestation, la formation, la diffusion de l'information et la protection des droits de l'homme;
- j) lutter contre la faim et les maladies contagieuses en souscrivant aux politiques mondiales du PNUD et de l'OMS;
- k) convaincre les responsables africains de construire des routes principales et secondaires;
- l) encourager la pratique du sport dans les centres d'entraînement grâce à la promotion des activités sportives.

Coordonnées

FARMAPU-INTER & CECOTRAP-RCOGL

P.O. Box 4450, KIGALI

Tlcp. : 00(250)517372; mobile : 00(250)08405302; mél. : alisai2000@yahoo.fr

Si l'accréditation est accordée, FARMAPU sera représentée par son président, M. Saidi Asenge, aux prochaines sessions du comité intergouvernemental.

Coopération internationale pour le développement et la solidarité (CIDSE)

Créée en septembre 1967, la CIDSE – Coopération internationale pour le développement et la solidarité – est une coalition internationale d'organisations catholiques de développement d'Europe et d'Amérique du Nord, qui travaillent avec des organisations et des partenaires de tous les continents sur des questions de défense des droits, sur des programmes de développement, sur la paix et les conflits et sur l'éducation au développement. La CIDSE a pour objectif de se faire clairement entendre sur la scène internationale dans sa lutte contre la pauvreté dans le monde et sa dénonciation des injustices socio-économiques structurelles.

Le travail de la CIDSE est actuellement centré sur le commerce et la sécurité alimentaire, le développement social, la dette et les ajustements structurels, la construction de la paix et la cohérence des politiques. Dans cette tâche, la CIDSE collabore étroitement avec Caritas Internationalis. En ce qui concerne la propriété intellectuelle, la CIDSE s'intéresse en particulier à l'Accord sur les ADPIC, notamment à l'article 27.3.b) et à la protection des savoirs traditionnels.

La CIDSE est directement présente au Cambodge, au Laos et au Viet Nam uniquement, dans le cadre de son programme CLV. Mis en place en 1978, ce programme vise à assurer un développement intégré et à instaurer une solidarité et un partenariat véritables avec la population et l'église dans la région.

Coordonnées

CIDSE : Rue Stévin 16, B-1000 Bruxelles,
Belgique – Tél. : (32) 2 230 7722, tlcp. : (32) 2 230 7082, mél. : postmaster@cidse.org,
Web : <http://www.cidse.org>

Si la CIDSE est accréditée, l'administrateur du plaidoyer européen de la CIDSE, M. Bob van Dillen, représentera la CIDSE aux sessions du comité intergouvernemental.

Le Conseil international pour la science (CIUS)

Le Conseil international pour la science (CIUS) a été créé en 1931 afin de promouvoir l'activité scientifique internationale dans les différentes branches de la science et leurs applications dans l'intérêt de l'humanité. C'est lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue en avril 1998 que le CIUS a pris le nom de Conseil international pour la science.

Le CIUS est une organisation non gouvernementale qui comporte deux catégories de membres : les membres scientifiques nationaux (académies des sciences ou conseils de recherche), qui sont des organismes nationaux et multidisciplinaires (98 membres), et les unions scientifiques, qui sont des organisations internationales (26 membres). Ces deux groupes se complètent pour réunir une large gamme d'expertise scientifique, permettant aux membres d'aborder des questions internationales et interdisciplinaires d'importance majeure qu'aucun d'entre eux ne pourrait aborder isolément. Le CIUS compte, en outre, 28 associés scientifiques internationaux ou régionaux qui sont des organisations spécialisées dans les sciences naturelles ou dans des domaines apparentés à ceux du CIUS (tels que les sciences humaines, médicales et sociales et les techniques) et dont les activités scientifiques ne relèvent pas d'une seule union scientifique membre du CIUS.

Le Conseil s'efforce d'accomplir son rôle de diverses manières. Tout d'abord, il lance, conçoit et coordonne des programmes de recherche internationaux et interdisciplinaires majeurs tels que le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) et le Programme international géosphère-biosphère : une étude des changements mondiaux (IGBP). On peut mentionner également d'importants programmes passés tels que l'Année géophysique internationale (1957-1958) et Programme biologique international (1964-1974). En second lieu, le CIUS appuie les organes interdisciplinaires qui entreprennent des activités et des programmes de recherche intéressant plusieurs de ses membres dans des domaines tels que la recherche antarctique, océanique, spatiale et hydrologique, les problèmes de l'environnement, l'expérimentation génétique, la physique solaire-terrestre et la biotechnologie. A ces programmes et activités, qui visent à rompre les barrières de la spécialisation, s'ajoutent les divers organes créés au sein du CIUS pour traiter de questions intéressant tous les scientifiques comme la mise en valeur du potentiel scientifique, les données, la science et la technologie dans les pays en développement, l'éthique et la liberté de conduire toute entreprise scientifique. Depuis sa création, le CIUS a vigoureusement affirmé les droits et la liberté des scientifiques du monde entier de s'associer à l'activité scientifique internationale indépendamment de toute considération telle que la citoyenneté, la religion, les croyances, les opinions politiques, l'origine ethnique, la race, la couleur, la langue, l'âge ou le sexe. Le Conseil joue également un rôle de centre d'échange d'idées et contribue à la communication de l'information scientifique et à l'élaboration de normes scientifiques. Plus de 600 conférences, congrès et colloques sont organisés chaque année partout dans le monde, et un grand nombre de bulletins d'information, de manuels, de journaux scientifiques et de comptes rendus de réunions sont publiés. Le CIUS apporte également son aide à la création de réseaux internationaux et régionaux de scientifiques dont les intérêts se rejoignent. Le CIUS maintient des relations de travail étroites avec certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales, en particulier avec l'UNESCO, en coopération avec laquelle il a lancé, et gère, un certain nombre de programmes internationaux, ainsi qu'avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

Enfin, parce que le CIUS est en contact avec des centaines de milliers de scientifiques à travers le monde, il est de plus en plus souvent sollicité en tant que porte-parole de la communauté scientifique mondiale et en tant que conseiller dans des domaines aussi divers que l'environnement et l'éthique.

Coordonnées

M. Larry Kohler, directeur exécutif, CIUS, 51 Bd de Montmorency, 75016 Paris France
(tél. : 33 145 25 03 29; tlc. : 33 142 88 94 31).

Centre de recherche en droit international de l'environnement (IELRC)

L'IELRC est une organisation de recherche indépendante à but non lucratif qui a été créée en 1995 et dont le siège se trouve à Genève. L'article 60ff du code civil suisse la définit juridiquement comme une association. L'IELRC cherche à promouvoir la réalisation d'un développement durable par l'intermédiaire de projets de recherche communs, d'études de politique générale et par la diffusion d'informations. Travaillant sur des questions d'équité et de justice sociale, l'IELRC œuvre de façon interdisciplinaire et se concentre sur les liens entre le droit, l'environnement et les besoins humains. Il analyse également les questions juridiques internationales relatives au développement durable, qu'elles soient générales ou spécifiques. Tant au niveau local, national qu'international, l'IELRC examine en particulier les liens existant entre le droit international et national et les questions liées à l'application et à la transformation de normes juridiques internationales dans les ordres juridiques des différents pays en développement. L'IELRC cherche également à établir et à maintenir un dialogue entre les chercheurs du Nord et du Sud dans des domaines théoriques et pratiques d'avant-garde qui touchent de près à ses objectifs. Ses domaines de recherche sont axés principalement sur les législations de l'Inde et du Kenya.

L'activité principale du centre est la publication des résultats de ses recherches. Un nombre limité de documents de travail sont publiés par l'IELRC sur son site Internet. Toutes les publications majeures sont insérées dans des revues universitaires de renommée internationale. La liste des publications de l'IELRC est disponible sur son site Internet à l'adresse suivante : <http://www.ielrc.org/publications.html>. Deux des programmes de recherche de l'IELRC ciblent exclusivement ou principalement les droits de propriété intellectuelle. Le Programme de gestion de la biodiversité et des ressources naturelles examine de manière générale les questions juridiques liées à la gestion des ressources biologiques. Un des domaines d'expertise spécifiques concerne la création de régimes de droits de propriété sur les ressources biologiques aux niveaux local, national et international. L'IELRC se concentre sur la reconnaissance de véritables droits de propriété intellectuelle sur les ressources biologiques et les savoirs connexes, compte tenu de l'importance de l'ensemble des droits de propriété dans les régimes juridiques internationaux actuels et en développement dans le domaine de la biodiversité. L'IELRC a fait considérablement avancer le débat sur l'application de l'article 27.3.b) de l'Accord sur les ADPIC en matière de protection des variétés végétales, l'élaboration de mécanismes de partage des avantages et d'accès conformément à la Convention sur la biodiversité, et la création de droits pour les agriculteurs dans le cadre de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques. Le Programme sur les droits de propriété intellectuelle traite des régimes juridiques nationaux et internationaux concernant notamment les droits de propriété intellectuelle et les brevets. Il analyse de manière générale les effets de l'évolution des normes de propriété intellectuelle sur la gestion des ressources naturelles, pour les secteurs agricole et pharmaceutique dans les pays en développement, et notamment les conséquences sur la satisfaction des besoins fondamentaux dans les domaines alimentaire et sanitaire.

Coordonnées

Adresse : 14 rue Lissignol, 1201 Genève

Mél. : info@ielrc.org; site Web : www.ielrc.org

Représentant proposé devant le comité intergouvernemental : M. Philippe Cullet,
pcullet@ielrc.org.